CCRE
CEMR

Rapport Annuel 2005

Conseil des Communes et Régions d'Europe

Council of European Municipalities and Regions

Rapport annuel 2005

Sommaire

Avant-propos du Président du CCRE 2

Structure politique du CCRE 3

1. L'avenir de l'Europe, la citoyenneté active, le jumelage 4

2. Les services et marchés publics 8

3. L'environnement, le développement durable, l'énergie 10

4. La politique régionale et les transports 16

5. L'emploi, la politique sociale et l'égalité des genres 18

6. La société de l'information et l'e-gouvernance 22

7. Le CCRE et les affaires mondiales 24

Annexes :

- Le CCRE en quelques mots 27

- Les réunions du CCRE en 2005 28

- Vos contacts au CCRE 29

2005: *Une année difficile pour l'Europe*

Même si, de manière générale, l'année 2004 a été une année d'optimisme pour l'Union européenne – avec l'entrée de dix nouveaux Etats membres, la signature d'une nouvelle Constitution et revitalisée par un nouveau Parlement plein de confiance – nous devons admettre que 2005 a été une année difficile.

Le « non » de la France et des Pays-Bas a provoqué des remous au sein de l'Union européenne et a menacé de défaire la série de compromis que la Convention sur l'Europe d'abord et les chefs de gouvernements par la suite avaient si soigneusement élaborée.

Le CCRE estime que la Constitution européenne comporte de véritables avancées. Pour la première fois dans les Traités européens, le principe d'autonomie locale et régionale est reconnu et le principe de subsidiarité étendu pour inclure les niveaux de gouvernance locale et régionale. Nous avons mené des actions intensives de lobbying pour que ces points et d'autres questions soient inclus. Il est ainsi de notre devoir de nous assurer que toute Constitution ou Traité à venir (et nous ne pouvons pas élargir l'Union au-delà de 27 membres sans modifications) comprenne tous les thèmes qui nous sont chers.

Mais l'année 2005 a vu surgir d'autres obstacles fort difficiles à surmonter. Le plus sérieux d'entre eux a été celui de trouver un accord sur le cadre budgétaire de l'Union européenne pour les sept années à venir, 2007-2013. Notre principale inquiétude était d'obtenir un niveau de financement suffisant pour les fonds structurels. Plusieurs gouvernements nationaux avaient l'intention de réduire leurs niveaux de dépenses dans ces domaines bien en dessous des seuils proposés par la Commission, et de «re-nationaliser» ce domaine de politique. Nous avons mené une campagne de lobbying intensive à l'encontre de ces mesures rétrogrades et en faveur des propositions de la Commission.

Finalement, en décembre, les chefs de gouvernements ont réussi à trouver un accord sur le cadre budgétaire qui comportait une réduction importante des fonds de cohésion et de développement rural, ce qui nous a fortement préoccupés.

Cependant, comme le montre ce rapport annuel, alors que les gouvernements nationaux ont eu du mal à obtenir des résultats, l'année 2005 a été marquée par une action très intense des gouvernements locaux et régionaux en Europe, et particulièrement pour le CCRE. Alors que pour les années précédentes, notre travail couvrait un grand nombre de politiques qui affectait le quotidien des citoyens européen. J'ai été particulièrement heureux que l'hôtel de ville de Vienne accueille la première conférence du CCRE destinée à réunir l'ensemble des autorités locales des pays du sud-est européen. Il est essentiel d'aider nos collègues issus de cette partie de l'Europe, comme il en a été pour la promotion de la paix, le développement et la stabilité.

Michael Häupl,

Maire et Gouverneur de Vienne
Président du CCRE

structure Politique

Président

Dr Michael Häupl

Maire et Gouverneur de Vienne; Président de l'Association des Villes Autrichiennes

Premier Vice-Président

Wim Deetman

Maire de La Haye

Présidente déléguée

Bärbel Dieckmann

Maire de Bonn

Président délégué

Oldrich Vlasak

Membre du Parlement Européen

Président délégué

Walter Veltroni

Maire de Rome

Président émérite

Valéry Giscard d'Estaing

1

L'avenir de l'Europe, la démocratie locale et le jumelage

L'Union Européenne a dû faire face à deux questions majeures en 2005 : le processus de ratification du Traité constitutionnel et la négociation du budget 2007-2013. Le CCRE a été actif sur ces deux fronts.

La Constitution

En tant que lien naturel entre l'UE et quelque 100 000 villages, villes, provinces et régions européennes, le CCRE a informé ses membres et les a encouragés à relayer l'information concernant le Traité constitutionnel dans leur pays. Il a également transmis à la Commission européenne, au Conseil et au Parlement le point de vue des autorités régionales et locales sur cette question.

Lors de la réunion de Stuttgart du 4 juillet 2005, notre Bureau exécutif a adopté une résolution appelant les chefs d'Etat et de gouvernement européens, et les leaders des institutions de l'UE, à travailler ensemble dans un esprit plus coopératif pour rendre l'Union européenne plus efficace, plus démocratique, plus compréhensible aux yeux des citoyens et plus sensible à leurs intérêts et préoccupations. Cette déclaration a suivi le « non » en France et aux Pays-Bas, lors des référendums sur la Constitution, et l'annonce par le Conseil européen de l'instauration d'une période de réflexion. Dans la déclaration, le CCRE demandait que cette situation ne soit pas une excuse pour l'inaction, ou pire, un retour en arrière sur les progrès proposé dans ce projet de Traité constitutionnel. Nous considérons que de nombreuses clauses de cette Constitution pourraient être mises en oeuvre avant, ou même sans, la ratification de cette dernière. Ceci inclut la plupart des dispositions du nouveau protocole sur la subsidiarité.

Avant que ne se réunisse notre Bureau exécutif à Stuttgart, Michael Häupl, Président du CCRE, a réagi officiellement au « non » français lors du référendum. Dans une déclaration du 1er juin réalisée depuis Vienne, il a indiqué que l'échec de l'Agenda de Lisbonne est une des raisons expliquant le rejet du Traité constitutionnel par les électeurs français. *S'il y a une leçon à tirer du « non » français, c'est que nous devons mettre en œuvre intégralement l'Agenda de Lisbonne et que l'UE doit agir pour promouvoir une Europe sociale. L'agenda de Lisbonne a été approuvé en 2000 mais, à cette date, fort peu de progrès ont été réalisés. Si les chefs d'Etat et de gouvernement européens écoutaient leurs concitoyens, ils s'apercevraient que tous expriment les mêmes critiques qu'en France.*

En conclusion, lors de sa réunion du Comité directeur du 12 décembre à Vienne, le CCRE a appelé à débattre du statut de la Partie III de la Constitution européenne *(règles détaillées des compétences et des politiques de l'UE)* Pour le CCRE, ces règles n'ont pas le même caractère constitutionnel que les parties I et II. Il a déclaré qu'*une proportion importante des citoyens européens n'est pas d'accord avec ces règles et politiques détaillées. De nombreuses inquiétudes exprimées au cours des campagnes référendaires portaient*

moins sur des questions de gouvernance que sur les règles détaillées constituant la partie III et intitulées "valeurs constitutionnelles".

De même, en 2005, le CCRE a fait paraître une publication sur la dimension régionale et locale de la Constitution. L'objectif était d'informer les dirigeants locaux et régionaux européens de l'impact de la Constitution et des avantages qu'elle apporterait au niveau local et régional.

Perspectives financières (le budget de l'UE)

Au cours de l'année 2005, des négociations prolongées sur le budget de l'UE pour la période 2007-2013 ont eu lieu. Pour le CCRE il existait plusieurs risques. Tout d'abord, certains appelaient à la réduction du budget de la politique de cohésion à un niveau considéré comme inacceptable par le CCRE. Deuxièmement, plus la conclusion d'un accord prenait de temps, plus il devenait difficile pour les autorités locales et régionales de profiter pleinement des fonds structurels. Un accord sur les perspectives financières a finalement été obtenu le 16 décembre lors du sommet de Bruxelles et alors que la Présidence du Royaume-Uni touchait à son terme.

Peu avant ce sommet, le Président du CCRE, Michael Häupl, a envoyé (le 25 octobre 2005) une lettre au Président du Conseil européen, le Premier ministre britannique Tony Blair, lui demandant de faire son possible pour atteindre un accord sur le budget de l'UE pour la période 2007-2013. Dans cette lettre, Michael Häupl expliquait que *ceci est particulièrement important pour l'avenir des fonds structurels. Un temps de préparation est nécessaire pour garantir des programmes de qualité rencontrant ces objectifs-clés. Pour accomplir leur travail, nos villes et régions ont besoin de pouvoir prévoir avec précision les bases pratiques et financières.*

Cette lettre a été suivie d'une déclaration adoptée par le Comité directeur lors de la réunion de Vienne du 12 décembre 2005. Elle préconisait que la politique de cohésion de l'UE soit conforme aux engagements conclus avec les nouveaux pays membres. Le Comité directeur du CCRE a également exhorté les chefs d'Etat et de gouvernement à conclure un accord sur les perspectives financières *qui soit en harmonie avec les exigences de la stratégie de Lisbonne et pour une véritable politique de cohésion européenne.*

En juillet, le Bureau exécutif du CCRE avait déjà demandé au Conseil européen de parvenir au plus vite à un accord sur les perspectives financières pour la période 2007-2013. De plus, il avait indiqué que, pour cette même période, tout accord devait inclure des dispositions pour une politique de cohésion paneuropéenne forte et dotée, comme proposé par la Commission européenne, d'un financement supérieur ou égal à 0.46% du revenu national brut de l'UE.

Le 16 décembre, les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont conclu un accord sur le budget de l'UE pour la période 2007-2013. Le CCRE s'est félicité de cette nouvelle mais a été déçu par l'accord sur la politique de cohésion (0.35% du RNB de l'UE). Le Secrétaire Général du CCRE a fait part de sa préoccupation sur le fait que *le prochain budget de la politique de cohésion inclut des dispositions séparées pour des régions spécifiques au sein d'Etat membres spécifiques. Bien que le CCRE se félicite que les régions les plus pauvres de l'UE bénéficieront d'une aide substantielle, il considère que ces accords individuels vont à l'encontre des principes fondamentaux de l'UE. Nous courrons le risque de nous retrouver face à une politique de cohésion « à la carte » où chaque Etat membre se bat pour ses propres intérêts plutôt que de travailler, au sein d'un groupe de pays, au développement harmonieux de toutes les régions.*

Le programme de travail de la Commission et la subsidiarité

Le 17 novembre, les représentants d'associations d'autorités locales et régionales réunis à Bruxelles ont partagé leurs points de vue avec le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, sur le programme de travail de la Commission pour 2006.

Michael Häupl s'est félicité de la déclaration dans le programme de travail de la Commission indiquant que l'Union européenne ne peut

atteindre ses objectifs que lorsqu'elle les poursuit en coopération avec les autorités nationales, régionales et locales. Il a également souligné qu'*il existe un manque de coordination entre les différents niveaux de gouvernance, ce qui explique pourquoi le principal obstacle à l'accomplissement des objectifs de l'Agenda de Lisbonne réside dans la mise en œuvre des politiques.*

Le CCRE a également joué un rôle clé lors de la conférence du Comité des régions sur la subsidiarité qui s'est tenue le 29 novembre à Londres. Son représentant, Knut Andersen, a appelé la Commission européenne à mettre en œuvre des mécanismes de consultation vastes et anticipés au sujet des alternatives à la législation. Il a indiqué qu'*en effet, nous considérons qu'une réduction de la législation européenne serait souhaitable. Mais d'autre part il existe sans doute le risque que des « mesures plus douces », comme les communications ou la méthode ouverte de coordination n'impliquent pas la consultation des parties intéressées. Ceci aurait pour corollaire d'exclure les autorités locales et régionales de toute participation.*

Jumelage : l'idéal européen au niveau individuel

Le jumelage est indissociable du CCRE. Ce dernier dispose en effet d'un réseau de responsables du jumelage présents dans plus de 30 pays et d'une expérience unique acquise au cours de cinquante ans d'activité dans ce domaine. Le CCRE travaille en coopération avec la DG éducation et culture de la Commission européenne afin de promouvoir le jumelage en tant que moyen de rapprocher les citoyens européens au-delà des frontières nationales et, de ce fait, de construire avec l'appui des populations une Europe unie et pacifique.

En février 2005, le CCRE est intervenu à Bruxelles au **forum consultatif sur le futur programme d'action pour la citoyenneté européenne active**. Le président du groupe de travail sur le jumelage, Anders Knape, a fait une déclaration-clé en indiquant que *le jumelage donne aux citoyens européens l'opportunité de se réunir pour discuter de sujets essentiels les affectant au quotidien tels que l'environnement, le racisme, l'éducation...* Le Secrétaire Général du CCRE, Jeremy Smith, était également présent dans le panel des intervenants et a présidé les ateliers sur le jumelage. Il a réitéré le soutien ferme du CCRE à la citoyenneté européenne active, mais a mis en garde sur le fait que *le jumelage doit garder sa propre identité au sein du programme de citoyenneté européenne active.* . Il a également préconisé que *le nouveau programme de jumelage ne soit pas enlisé par le labyrinthe bureaucratique excessif des régulations financières actuelles.*

Anders Knape a également participé à la cérémonie de remise des prix "**Etoiles d'or 2005**" organisée pour récompenser le meilleur jumelage. Le CCRE faisait partie du jury de sélection.

20ème anniversaire de la Charte européenne de l'autonomie locale (Lisbonne, juillet 2005)

Le groupe de travail du CCRE a été très actif en 2005 et s'est réuni trois fois (Karistad en mai, Londres en septembre et Paris en décembre). Suite au succès des actions de lobbying menées par le CCRE pour le maintien d'un niveau raisonnable du budget de l'Union européenne destiné au jumelage, ces réunions avaient pour objectif principal d'examiner la mise en œuvre du programme de jumelages et la préparation de nouvelles initiatives pour le programme 2007-2013.

20ème anniversaire de la Charte européenne de l'autonomie locale

Le Conseil de l'Europe, l'association nationale des municipalités portugaises et le CCRE ont organisé à Lisbonne, le 8 juillet 2005, une conférence pour célébrer le **20ème anniversaire de la Charte européenne de l'autonomie locale**, Le premier ministre portugais José Socrates a participé à cette réunion aux côtés Giovanni Di Stasi, Président du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux. Le premier vice-président du CCRE Wim Deetman, le vice-président Louis Le Pensec et Jeremy Smith, Secrétaire Général du CCRE, figuraient également parmi les intervenants lors de la conférence. Cette charte, qui dérive de la Charte européenne des libertés municipales adoptée par le CCRE en 1954, a été approuvée par le Conseil de l'Europe le 15 octobre 1985. La Charte européenne de l'autonomie locale a été signée par plus de 40 régions européennes. Lors de la conférence de Rome pour le 20ème anniversaire de la Charte, le CCRE était représenté par son Secrétaire Général et par son Président délégué Walter Veltroni, maire de Rome. La conférence a été organisée par l'association italienne du CCRE, l'AICCRE.

De plus, le Président du CCRE, Michael Häupl, a prononcé un discours lors de la session plénière du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux Européens (CPLRE) qui a eu lieu à Strasbourg en juin.

Démocratie locale en Europe du Sud-Est

Plus de 150 participants ont participé à la **conférence du CCRE sur l'autonomie locale et régionale dans l'Europe du Sud-Est**, organisée à Vienne le 14 et 15 octobre 2005. Parmi ceux-ci figuraient des représentants de pouvoirs locaux et régionaux de 20 pays et territoires, y compris l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, le Kosovo, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldavie, la Roumanie, la Serbie et Monténégro… ainsi que des délégués du gouvernement autrichien, de la Commission, du Parlement européen et du Conseil de l'Europe. Les participants ont demandé au CCRE de mettre en œuvre toute initiative visant au développement des relations et au partage d'expériences avec les associations d'autorités locales du de l'Europe du Sud-Est. Ils ont également demandé à ce qu'une deuxième réunion similaire soit organisée en Europe endéans les 12 ou 18 mois. Ils souhaitent également que des ateliers thématiques plus sommaires, toujours destinés aux pouvoirs locaux, soient mis en place dans la région. La conférence a été organisée en coopération avec l'association des villes autrichiennes.

Qu'est-ce qu'une démocratie locale sans les moyens financiers pour la mettre en œuvre ? Telle était la question sous-jacente du séminaire de Stuttgart sur le **financement des autorités locales en Europe**, organisé en juillet par le CCRE. Les représentants de villes et municipalités en provenance de 12 pays se sont mis d'accord pour que le CCRE lance une campagne afin d'améliorer leur financement.

Démocratie locale et régionale

Dans un message officiel, le CCRE a demandé au Conseil de l'Europe, réunissant les Chefs de gouvernement en mai à Wroclaw, d'adopter une Charte européenne de l'autonomie régionale. Le CCRE considère qu'elle serait complémentaire à la Charte sur l'autonomie locale du Conseil de l'Europe (voir ci-dessus) dont le succès est remarquable. De plus, le CCRE était représenté à la conférence du Conseil de l'Europe qui réunissait les ministres en charge des pouvoirs locaux et régionaux (février, Budapest). Leur plan d'action a été discuté lors de la réunion du Comité directeur du CCRE en mai à Lublin.

Le CCRE a également publié un document sur les **structures locales et régionales en Europe.** Il fournit, pour plus de trente pays européens, une photographie des systèmes électoraux, des mandats et des compétences au niveau des autorités locales et régionales.

Finalement, le **réseau LOGON** du CCRE a pris fin lors de la conférence de clôture organisée à Varsovie en avril 2005. Le réseau LOGON a été créé par le CCRE en 1998. Son principal objectif était de venir en aide aux municipalités des pays candidats afin de préparer leur entrée dans l'UE. Lors de la conférence de clôture, le Secrétaire Général du CCRE a remercié les organisateurs, en particulier l'association des villes autrichiennes, pour leur travail constant qui a permis d'assurer le succès de LOGON.

2

Les services et marchés publics

En 2005, la Commission européenne a publié ses conclusions relatives au résultat des consultations sur le Livre vert sur les partenariats public-privé (PPP). Sa proposition de directive sur les services dans le marché intérieur a fait l'objet d'un vif débat au sein du Parlement européen. Ces questions étaient de la plus grande importance pour le CCRE puisque, au cours des prochaines années, leur impact sur les services publics sera déterminant.

Dans sa réponse au **Livre blanc sur les services d'intérêt général** de la Commission européenne, le CCRE, en partenariat privilégié avec les autorités locales et régionales, a proposé un débat politique d'envergure sur l'avenir du rôle des services publics en Europe. Cette réponse a également souligné l'importance de faire une distinction plus claire entre les services d'intérêt économique général (SIEG) et les services d'intérêt général (SIG), puisque cette différentiation détermine quels services tombent sous la coupe du Traité UE, en particulier en ce qui concerne les réglementations sur la concurrence.

En décembre, le Comité directeur a approuvé la prise de position du CCRE sur la proposition de la Commission concernant la **directive sur les services dans le marché intérieur**. Le CCRE a fait part à ses membres de son inquiétude entretenue par l'impact négatif que cette directive pourrait avoir sur les services d'intérêt économique général (SIEG). Le CCRE a plaidé en faveur de l'exclusion des SIEG du cadre de cette directive ou de l'application du principe du pays d'origine. Ce principe a soulevé des appréhensions parmi les membres qui s'inquiètent que les normes sociales ou environnementales nationales relatives aux services puissent être affectées. Le CCRE a également demandé à ce que soient exclus de cette directive les secteurs sociaux et de la santé. Il a mené une campagne de lobbying intense auprès des membres du Parlement européen avant la réunion du comité du 22 novembre.

Tout aussi importante pour les membres du CCRE était la proposition de la Commission concernant **les aides d'Etat et les compensations de service public**. Les principales questions sur la table étaient de décider quels services seraient exemptés de l'obligation d'informer l'existence de ces paiements, et en dessous quel plafond financier les autorités locales seraient exemptées (au dessus du seuil, cette compensation requiert l'approbation de la Commission), et la nécessité d'exempter purement et simplement les services publics sociaux de l'obligation de notification. En accord avec la proposition du CCRE, la Commission a approuvé que,

jusqu'à 30 millions d'euro de compensation par an et par activité, il n'y aurait pas besoin de déclaration obligatoire. Grâce à cette disposition, la plupart des municipalités européennes seront soulagées de cette obligation administrative superflue.

En avril le CCRE a organisé un **séminaire sur l'avenir des services publics** en Europe en coopération avec le CEEP (Centre européen des Entreprises à participation publique et des Entreprises d'intérêt économique général) afin de discuter d'éventuelles positions ou actions de lobbying communes.

En Septembre, plus de 80 délégués ont participé au **séminaire sur la coopération intercommunale** organisé par le CCRE. L'impact du droit européen sur la coopération entre les municipalités figurait parmi les questions à analyser. Préalablement au séminaire, le Conseil des Communes et Régions d'Europe avait réalisé une enquête parmi ses membres. Les résultats, présentés lors du séminaire, ont dévoilé qu'il existe, dans tous les pays européens et sous différentes formes et modes d'organisation, une coopération intercommunale. Au sein de chaque pays ayant répondu à cette enquête, la création d'une coopération intercommunale ne demande pas de procédures d'appel d'offres. De la même manière, dans presque aucun de ses pays, la participation des d'actionnaires privés n'est sujette à des procédures d'appel d'offres.

La Cour de justice européenne s'intéresse aux services publics

En 2005, la Cour de justice européenne a rendu plusieurs décisions importantes sur la fourniture de services publics. Elles ont créé un sentiment d'inquiétude parmi les pouvoirs locaux et régionaux.

En janvier, dans le cadre de **l'affaire Stadt Halle**, la Cour a déterminé que lorsqu'un actionnaire privé est présent dans le capital d'une entreprise publique, les règles de concurrence s'appliquent, quelque soit la taille du groupe. Cette mesure devait empêcher les autorités locales et régionales d'allouer un marché à une entreprise qu'elles contrôlent presque en totalité sans passer par un processus d'appel d'offres. Le CCRE a fortement critiqué la décision de la Cour de justice qu'il considérait *trop axée sur le marché plutôt que sur la démocratie locale et l'autonomie*, et a rappelé la jurisprudence de l'affaire « Teckal ». Dans ce dernier cas, la CJE a considéré que les exigences des appels d'offres européens ne s'appliquent pas aux autorités locales ayant alloué un marché à une entreprise qu'elles ont elles-mêmes constituée, pour autant que ces autorités locales exercent un contrôle analogue à celui qu'elles ont sur leurs propres administrations, et que l'entreprise effectue la plupart de ses activités pour le compte de l'autorité locale en question.

En juillet, dans un cas similaire (**Coname v. Comune di Cingia de' Botti**), la Cour de justice européenne a déterminé que bien que la directive sur les marchés publics ne s'applique pas dans ce cas précis (l'attribution d'une concession), une municipalité ne peut pas attribuer comme elle l'entend un marché à une entreprise dont elle partage la propriété avec d'autres autorités locales, si celle-ci est « partiellement ouverte au capital privé ». Le CCRE s'est inquiété de ce verdict, et a indiqué que cette décision n'est pas fondée sur le fait qu'un pourcentage des actions de la société publique est détenu par une société privée, mais sur le fait qu'une société privée *pourrait* un jour acquérir des actions de la société publique.

Finalement, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a condamné vigoureusement la décision rendue en octobre par la Cour de justice européenne dans **l'affaire Parking Brixen**, Encore une fois, le cas portait sur une municipalité ayant allouée un contrat à une entreprise dont elle avait la propriété (dans cette affaire elle était propriétaire à 100%) sans passer par une procédure d'appel d'offres. La Cour européenne a considéré que l'entreprise jouit d'un large degré d'indépendance, autrement dit que la municipalité n'exerçait pas un contrôle similaire à celui qu'elle avait sur sa propre administration. Par conséquent, l'arrêt que la Cour a rendu déclare que ne pas lancer d'appel d'offres est contraire au droit communautaire.

Nous sommes tous témoins du processus actuel de législation de facto basée sur les décisions d'une Cour non élue, ceci en dehors du control démocratique du Parlement européen et du Conseil des ministres a indiqué Jeremy Smith, le Secrétaire général du CCRE. *L'affaire Brixen Parking représente une décision supplémentaire de la Cour de justice nourrissant notre inquiétude et annihilant peu à peu le droit de nos municipalités à décider de la meilleure manière de prêter un service dans sa région et pour ses propres citoyens.*

En conséquence, lors de sa réunion de septembre, le groupe de travail sur les services et marchés publics a décidé de la création d'un sous-groupe de travail sur les affaires légales afin de contrôler la jurisprudence de la CJE. Il devra également informer les membres de toutes nouveautés dans ce domaine, analyser l'impact des décisions de la CJE sur les autorités locales et régionales et proposer des actions à mener. Une première réunion de ce sous-groupe de travail a eu lieu en décembre.

3

L'environment, le développement durable l'énergie

2005 a été une année chargée au niveau des politiques environnementales, la Commission ayant finalisé plusieurs stratégies thématiques. Le CCRE a participé activement à l'établissement des stratégies sur les déchets, l'air et l'environnement urbain. Il a également répondu aux consultations publiques sur les inondations et la protection des sols, et a mené une campagne de lobbying intense auprès du Parlement dans le cadre de directives individuelles.

Les questions liées à l'énergie ont continué de gagner de l'importance pour l'UE et pour les autorités locales et régionales. La Commission européenne a présenté son livre vert sur l'efficacité énergétique et le Parlement européen a voté une directive sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et services énergétiques. Le réseau du CCRE sur les questions énergétiques a participé activement aux discussions, à la préparation de documents d'orientation et à la création d'un guide sur les énergies durables et la protection du climat.

L'environnement et le développement durable

Tout au long de 2005, nous avons participé activement à la préparation de la **stratégie thématique pour l'environnement urbain**: Le CCRE faisait partie du groupe d'experts et des différents groupes de travail de la DG environnement. Nous avons réitéré notre opposition au programme obligatoire de planification de la gestion urbaine et nous avons défendu une approche indépendante basée sur un système d'orientation et de soutiens financiers.

La **stratégie thématique sur la prévention et le recyclage des déchets** va introduire un changement significatif dans la politique de gestion des déchets de l'UE et aura un impact sur les pouvoirs locaux et régionaux. Au cours des phases préparatoires, le CCRE a fourni son appui à la DG Environnement et a participé aux réunions ainsi qu'à la consultation des parties intéressées. Le 21 décembre 2005, la Commission européenne a adopté la stratégie thématique. Le CCRE s'est félicité de la mise en place de cette stratégie mais a remis en cause certains points et notamment le nouveau critère « suppression des déchets » et le rôle de l'approche du «cycle de vie».

Nous avons mené une campagne de lobbying intensive auprès des membres du Parlement européen lors de la deuxième présentation de la **directive sur les piles** Le CCRE a préconisé l'établissement d'objectifs élevés de collecte de piles usagées, l'extension de la responsabilité des producteurs et l'interdiction totale des piles au cadmium. Le résultat du vote était partagé. Nous avons exprimé notre satisfaction concernant l'extension de la responsabilité du producteur et l'obligation pour ce dernier de financer non seulement la collecte et le recyclage mais également les campagnes d'information publique. Cependant nous avons été déçus que le Parlement européen adopte des objectifs de collecte de déchets inférieurs à ceux que nous avions proposés et qu'il n'interdise pas totalement les piles au cadmium.

Le CCRE était également fortement représenté lors de la conférence de Bruxelles des 23 et 24 juin 2005 sur *les échanges entre les municipalités et les régions d'Europe : la force motrice du développement durable* organisée par l'association des villes et communes de la région de Bruxelles-Capitale. La conférence a porté sur des questions telles que la promotion de l'emploi local, les règles de bonne pratique de l'environnement et de la santé, l'égalité des chances… Les intervenants du CCRE comprenaient : Jeremy Smith (Secrétaire Général du CCRE), Franco Punzi (vice-président de la section italienne du CCRE), Mathias Schulze-Böing (Président du groupe de travail du CCRE sur l'emploi et les affaires sociales), et Vicenta Bosch Palanca (Présidente du comité des élues locales et régionales du CCRE).

Le CCRE et ses membres ont participé à l'enquête du Comité des régions sur la mise en œuvre de la **directive sur la mise en décharge des déchets** au niveau régional et local. L'objectif était d'identifier les obstacles, les bénéfices et les répercussions financières liées à la mise en œuvre de la directive. Suite à cette enquête, le CCRE a participé à une table ronde au cours de laquelle il a fait plusieurs déclarations, fondées sur les commentaires de ses membres, concernant la mise en œuvre de la directive.

La Commission européenne a adopté en septembre une **directive sur la mise en décharge des déchets** au niveau régional et local. L'objectif était d'identifier les obstacles, les bénéfices et les répercussions financières liées à la mise en œuvre de la directive. Suite à cette enquête, le CCRE a participé à une table ronde au cours de laquelle il a fait plusieurs déclarations, fondées sur les commentaires de ses membres, concernant la mise en œuvre de la directive.

CEMR participated in the European Commission's expert group, which assists DG Environment to develop a **European action programme on flood risk management**. The group discussed issues of research, financing and, in the context of a prospective directive, flood risk prevention. The directive proposal will require member states to draw up flood risk maps and flood management plans, but the level of protection and the choice of measures will be left to their discretion. CEMR generally welcomed the flood action programme, but stressed the importance of local and regional decision-making and the need to adequately finance flood prevention measures.

La Commission européenne a adopté en septembre une **stratégie thématique sur la pollution atmosphérique**. Le CCRE a fourni ses commentaires à la DG Environnement par l'intermédiaire de son propre expert, qui a participé à toutes les réunions du comité de pilotage du CAFE (Clean Air for Europe - Air pur pour l'Europe) et des commentaires préparés par les groupes de travail sur l'environnement).

Nous avons mené en deuxième lecture une action de lobbying réussie auprès du Parlement européen au sujet de la **directive sur les eaux de baignade** Le CCRE a soutenu amplement la position commune du Conseil mais a insisté sur le besoin d'exclure les eaux de sports nautiques du cadre de la directive. Le vote du Parlement est finalement allé dans le sens du CCRE puisque les eaux de loisirs ont effectivement été exclues du cadre de la directive.

Le CCRE a participé au groupe d'experts de la Commission européenne qui collaborait à l'action de la DG Environnement pour le développement d'un **plan d'action européen pour la**

gestion des risques liés aux inondations. Le groupe a analysé des questions liées à la recherche, au financement, et, dans le cadre d'une prochaine directive, à la prévention des inondations. La proposition de directive implique pour les pays membres l'obligation d'établir des cartes des risques d'inondation et des plans de gestion de ces dernières, mais le niveau de protection et les choix des mesures seront laissés à leur discrétion. Le CCRE a approuvé la création d'un plan d'action dans ce domaine, mais a insisté sur la participation nécessaire des autorités locales et régionales aux processus de décision et sur le besoin d'assurer un financement adéquat des mesures de prévention des inondations.

En décembre, le CCRE a participé à la conception de la déclaration des villes qui a été présentée à la conférence ministérielle de Barcelone en vue du lancement de la nouvelle initiative de la Commission pour **dépolluer la mer méditerranée d'ici 2020**. Les villes et les autorités locales ont soutenu cette déclaration et ont préconisé que la protection de l'environnement ne soit pas une politique isolée mais qu'elle fasse partie intégrante de l'ensemble des politiques du processus de Barcelone (le partenariat euro-méditerranéen).

En 2005, le CCRE a augmenté ses activités dans le domaine du **changement climatique**. Au début de l'année nous avons signé un manifeste commun au G8 et à l'UE qui appelle au renforcement du combat contre le changement climatique et insiste sur les contributions que peuvent apporter les autorités locales et régionales. Le CCRE a participé à la première rencontre thématique dédiée au changement climatique avec le Commissaire pour l'Environnement Stavros Dimas. Le CCRE a également assisté au lancement de la conférence sur l'évaluation du Programme européen sur le changement climatique. Suite à cette conférence, le CCRE a réussi à participer aux groupes de travail spécialisés établis pour cette évaluation.

Nous avons répondu à la consultation de la Commission sur la **stratégie thématique pour la protection des sols**. Le cadre de la prochaine directive-cadre obligera probablement

les Etats membres à nettoyer les sites contaminés, ce qui aura un impact sur les autorités locales et régionales concernées.

Concernant la proposition de directive de la Commission Européenne sur **l'harmonisation des données spatiales et l'interopérabilité des services de données spatiales (INSPIRE),** le CCRE, inquiet de voir diminuer les revenus des pouvoirs locaux et régionaux liés à la ventes de données dans ce domaine, a mené une action de lobbying auprès du Parlement européen. En effet le projet de directive propose que les données soient disponibles gratuitement. Ce processus législatif se finalisera probablement à la fin de l'été 2006.

Le CCRE a participé activement à la **campagne européenne des villes durables** et a publié une brochure sur **les engagements d'Aalborg** afin d'exposer cette initiative. Cette dernière a également été exposée au cours des actions de lobbying menées dans le cadre de la stratégie thématique pour l'environnement urbain, y compris lors de la réunion ad hoc du 11 avril organisée sur ce sujet par le CCRE. Dès novembre, plus de 280 autorités locales avaient signé les engagements.

Le CCRE a également initié un nouveau projet intitulé **réseaux EMAS pour le développement durable (NEST)**. Le projet NEST simplifiera EMAS (le système communautaire de management environnemental et d'audit) afin d'aider les pouvoirs locaux dans la mise en place de systèmes de gestion de l'environnement. Le projet présentera EMAS à un réseau composé de 10 autorités locales. Il se focalise sur la formation des administrations locales, sur l'apprentissage des pratiques d'excellences identifiées au niveau européen et sur une approche de mise en œuvre graduelle de ces dernières.

Energie

Le CCRE a mené, en première et deuxième lecture, une action de lobbying auprès du Parlement européen concernant la **directive sur l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et services énergétiques**. Notre position consistait à soutenir globalement les objectifs et les éléments principaux de la directive, y compris un objectif obligatoire annuel de réduction de 1% de la consommation d'énergie nationale sur une période de 6 ans. De même, le CCRE a soutenu la promotion d'un marché pour les services énergétiques efficaces, la possibilité non-contraignante d'utiliser les marchés publics pour promouvoir l'efficacité énergétique, l'amélioration des relevés des compteurs et de l'information des consommateurs. Le CCRE n'a pas soutenu l'objectif obligatoire plus élevé (1.5%) de réduction de consommation du secteur public, mais a plaidé en faveur d'une augmentation des objectifs sur une base volontaire. L'accord entre le Parlement et le Conseil a été salué par le CCRE.

En juin, la Commission Européenne a publié son **livre vert sur l'efficacité énergétique**. La première réaction du CCRE a été de contacter le Commissaire en charge de l'énergie, **Andris Piebalgs**, afin de lui faire part de son inquiétude concernant le rôle, insuffisamment pris en compte, des autorités locales et régionales. M. Pielbalgs a par la suite invité, le 17 octobre 2005, le Secrétaire Général du CCRE, Jeremy Smith, ainsi qu'une petite délégation, afin de discuter de ces questions. Il a souligné que les autorités locales et régionales sont des acteurs clés pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique. Le CCRE a préparé une réponse préliminaire et a participé à la rédaction d'une réponse conjointe au livre vert en coopération avec le réseau des autorités locales. En novembre, le coordinateur du groupe de travail du CCRE sur les questions énergétiques, Volker Kienzlen, a présenté les positions de cette institution au sujet du livre vert au cours d'une entrevue sur le site Internet de la Commission (ManagEnergy). Au cours de ce colloque, il a indiqué que les municipalités jouent un rôle déterminant dans le domaine de l'efficacité énergétique et qu'elles devront faire un effort très important si elles comptent respecter les objectifs de diminution de la consommation de l'énergie de 20% d'ici 2020 tels qu'établis par l'UE.

Le CCRE promeut la **campagne Display™ européenne**, qui encourage les autorités locales à afficher volontairement les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. Cette campagne aide les autorités locales à anticiper la transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments. Le premier concours Display récompensant les meilleures campagnes de communication organisées par des municipalités dans le domaine de l'efficacité énergétique a été lancé.

En décembre, le CCRE a décidé de co-organiser le prix **Towards Class A** pour la meilleure campagne de communication des municipalités dans le domaine de l'efficacité énergétique. Ce prix fait partie de la campagne Display européenne de sensibilisation sur le thème de la performance énergétique des bâtiments publics. Le concours est ouvert aux pouvoirs locaux ayant participés à la campagne Display.

LE CCRE, en partenariat avec Energie-Cités et Alliance pour le climat, a commencé la préparation d'un **Guide pour l'énergie durable et la protection du climat**. Il contient des idées, des mesures et des exemples de bonnes pratiques pour aider les autorités locales et régionales à développer et mettre en œuvre des actions dans le cadre de politiques d'énergie durable. Le guide sera publié en 2006.

Le CCRE a participé au lancement de la **campagne européenne pour l'énergie durable** de la Commission et a posé sa candidature pour devenir partenaire en 2006. C'est une nouvelle initiative dont l'objectif est de donner un profil européen aux actions en cours dans le domaine de l'énergie durable actuellement mises en œuvre au niveau national, régional ou local.

Finalement, le Secrétaire Général du CCRE, Jeremy Smith a participé en novembre à Bruxelles, à une table ronde sur l'éclairage des rues. Parmi les intervenants figuraient des représentants de cette industrie et les pouvoirs locaux. Jeremy Smith a estimé que davantage de mesures étaient nécessaires pour sensibiliser les dirigeants politiques et obtenir leur appui afin d'investir dans des systèmes d'éclairage des rues moins consommateurs d'énergie: *Il est primordial de démontrer que le délai de récupération (investissements et frais de gestion compris) est intéressant pour les pouvoirs locaux. Le CCRE est prêt à démontrer les bénéfices tangibles de l'éclairage moderne et autres appareils à consommation énergétique réduite.*

4

La politique régionale et les transports

L'année 2005 a été cruciale pour la politique territoriale et la cohésion dans l'UE. La préparation de la prochaine période des fonds structurels, des programmes de cohésion et de développement rural étaient au cœur de toutes les activités tant à Bruxelles que dans les autres réunions. Le CCRE a non seulement supervisé la formulation du cadre légal et l'architecture de ces programmes, mais également les fondements des principes de la politique européenne à ce sujet. La révision des réglementations sur l'aide régionale, qui déterminent les conditions sous lesquelles l'aide des autorités régionales est autorisée, a été, en 2005, tout aussi importante. Finalement, 2005 a été le théâtre de négociations ardues entre les Etats membres sur le budget européen 2007-2013. Un accord a finalement été conclu en décembre 2005.

Dans le domaine des transports, la Commission Européenne a adopté une nouvelle proposition de règlement sur le financement des transports publics. Cette dernière, ainsi que d'autres questions liées au transport, ont ravivé en novembre les activités du groupe de travail Transports du CCRE.

Cohésion et politique territoriale

Le CCRE a adopté trois positions sur **l'avenir des programmes de cohésion et de développement rural** (sur le règlement général concernant les fonds structurels, sur le Fond Européen de développement Régional, et sur le Fond européen agricole pour le développement rural). Les campagnes de lobbying du CCRE étaient fondées sur la conviction qu'il faut une politique paneuropéenne efficace, ambitieuse, totalement financée pour promouvoir un développement équilibré entre les régions et les villes. Le CCRE a insisté sur l'idée que le développement rural devrait être considéré dans le cadre de la politique régionale, et devrait se centrer sur des mesures destinées à la diversification des

régions rurales. De plus, le CCRE a appelé à une pleine participation des acteurs locaux dans toutes les phases de la nouvelle période de programmation, depuis la planification stratégique jusqu'à la mise en œuvre et à l'évaluation. Un autre élément important de la position du CCRE était l'objectif d'un financement total, disponible pour toutes les régions et couvrant les trois dimensions de la coopération (transfrontalière, transnationale et interrégionale).

Le CCRE a également contribué à la consultation de la Commission Européenne sur les **orientations stratégiques communautaires préliminaires sur la cohésion**. Elles représentent la première étape de la phase de programmation pour les fonds structurel et de cohésion. Elles sont la base des cadres de référence stratégiques nationaux, qui à leur tour déterminent les priorités établies dans les programmes des fonds structurels. Dans sa contribution, le CCRE a jugé que la contribution essentielle des acteurs locaux et régionaux à la croissance économique et à la compétitivité de l'Europe n'était pas suffisamment valorisée. Il a également souligné l'importance de faire participer ces derniers durant toutes les étapes de la préparation des prochains programmes. Le CCRE a de plus mis en évidence l'importance du développement urbain et rural, le rôle clé de la coopération territoriale et le besoin d'équilibrer les trois piliers de la stratégie de Lisbonne soit le domaine économique, social et environnemental.

Après l'échec du sommet de juin pour trouver un accord sur les perspectives financières pour la période 2007-2013, le Bureau exécutif du CCRE a fait en juillet une déclaration mettant en avant l'importance de réagir. En octobre le Président du CCRE, M. Häupl, et les co-présidents du forum politique du CCRE sur la cohésion, Louis Le Pensec et Christ White, ont écrit au Premier ministre britannique Tony Blair - en tant que Président du Conseil européen, afin de lui faire part de leur inquiétude que les chefs d'Etat et de gouvernement n'arrivent à un accord en 2005. Ceci aurait un impact extrêmement négatif sur les collectivités locales et régionales, et sur leurs préparatifs pour la phase de programmation des fonds structurels.

Le CCRE a contribué à la consultation sur le **plan d'action aides d'Etat**, plus particulièrement sur la révision des orientations des aides d'état régionales. Le CCRE est parvenu à déposer deux amendements dans le rapport du Parlement européen sur les aides régionales. Une des inquiétudes principales du CCRE était de s'assurer que les gouvernements nationaux consultent les pouvoirs locaux et régionaux afin de déterminer les régions à inclure dans les 'plans de l'aide régionale' qui détaillent les régions éligibles. Un deuxième point clé était de s'assurer que les nouvelles orientations de l'aide régionale contiennent des dispositions temporaires adéquates pour éviter les effets économiques négatifs indésirables dans les régions qui ne sont plus éligibles à

l'obtention d'aides d'Etat. Les règlements des aides d'Etat adoptés en décembre 2005 contenaient des améliorations importantes du point de vue local et régional, y compris, par exemple, l'introduction de dispositions temporaires.

Transports

En juillet, la Commission européenne a présenté une nouvelle proposition de règlement sur **les services ferroviaires et routiers de transport public de passagers**, qui fournit un nouveau cadre légal pour l'organisation et le financement des services de transport public. La Commission a reconnu que ces derniers étaient un service d'intérêt général et que l'autorité compétente devait pouvoir choisir son opérateur de transport public librement, pour autant qu'elle respecte le cadre légal de l'UE. Le CCRE a préparé des conclusions préliminaires qui ont été discutées lors de la réunion des groupes de travail sur les services publics et les transports. Le CCRE a également organisé un séminaire (Bruxelles, novembre) sur l'organisation et le financement de transports publics locaux dans l'UE. Plus de 80 participants de 21 pays ont concouru à cette réunion de travail. Son objectif principal était d'échanger les pratiques d'excellences et d'analyser le projet de règlement sur les services de transport public de passagers.

Le CCRE a mené une campagne de lobbying auprès des membres du Parlement européen lors de la deuxième lecture de la **directive Eurovignette** dont l'objectif était d'établir un cadre communautaire pour aligner sur des principes communs les systèmes nationaux de péages et de paiement pour utilisation du réseau routier (pour les véhicules qui empruntent le réseau trans-européen). Il en résulte des implications pour les autorités locales comme par exemple l'impact de la loi communautaire sur les systèmes de paiement locaux et le possible détournement du trafic sur d'autres routes. Le CCRE a mené une action de lobbying auprès des membres du Parlement européen en insistant sur le besoin de préserver la liberté des autorités locales d'établir leurs propres systèmes de péage, et en soulignant que les coûts externes (impact sur l'environnement, santé…) doivent être pris en considération dans les politiques de transport et dans la tarification. Un accord entre le Parlement et le Conseil des ministres a permis l'adoption du texte final. Il étend la portée de la directive aux véhicules de plus de 3.5 tonnes, comme sollicité par le CCRE, et préserve la liberté des autorités locales.

Toujours en 2005, la Commission Européenne a lancé une consultation publique dans le but de mettre à jour le **Livre blanc sur les transports**. Dans sa réponse, le CCRE se demande si la politique des transports européenne ne donne pas trop d'importance à la libéralisation de ce secteur en tant qu'instrument d'amélioration des services de transport. Le CCRE a reconnu la mobilité comme un facteur important de compétitivité mais à souligné que l'objectif de découpler de la croissance économique si ce n'est tous les transports au moins le transport routier, devrait être maintenu.

En février, la **publication du CCRE sur la mobilité durable** au niveau local est parue. Elle contient le manifeste sur la mobilité durable qui a été adopté en octobre 2004 lors de la réunion du comité sur les transports du CCRE à Bologne, et plusieurs études de cas sur les municipalités européennes.

Le CCRE est devenu en 2005 partenaire du **projet NICHES** (Concepts nouveaux et innovants pour aider la durabilité du secteur européen des transports), un programme financé par l'UE dont l'objectif est de faciliter la coordination des activités de recherche dans le domaine des concepts innovants de transports urbains, et d'aider à l'identification et la dissémination d'exemples de mesures pionnières de transport.

5

L'emploi, la politique sociale et l'égalité des genres

2005 a été marqué par l'évaluation à mi-parcours de l'agenda de Lisbonne, l'adoption de nouvelles lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, un nouvel agenda pour la politique sociale afin de renforcer la dimension sociale de la croissance économique de l'UE, la parution du livre vert sur les changements démographiques, et la rationalisation de la méthode ouverte de coordination des politiques nationales dans les domaines de la protection et de l'inclusion sociale. Le CCRE a réagi à toutes ces initiatives de l'UE.

Les questions relatives à l'emploi

2005 a été la deuxième année d'activité du Comité de dialogue social sectoriel européen sur les pouvoirs locaux et régionaux, qui rassemble les membres de la plate-forme des employeurs du CCRE, et leurs homologues de la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP). Le CCRE et la FSESP ont organisé en mai un atelier sur les **politiques de l'emploi de l'UE** au cours duquel a été évoquée la contribution des pouvoirs locaux et régionaux à la stratégie pour l'emploi pour la période 2005-2008. L'atelier a débouché sur l'adoption d'une déclaration commune appelant à octroyer aux pouvoirs locaux et régionaux les ressources qu'ils requièrent afin de remplir leur rôle d'employeur public et de prestataire de services. Les partenaires sociaux ont également demandé à la Commission européenne de faciliter le développement de partenariats locaux incluant toutes les parties intéressées, en tant que moyen de promouvoir l'emploi et l'esprit d'entreprise au niveau le plus proche des citoyens.

Le CCRE et la FSESP ont organisé un atelier sur la **gestion stratégique des ressources humaines dans les collectivités locales et régionales**. Cet atelier comprenait des présentations de stratégies locales et régionales et avait pour objectif l'amélioration de l'efficacité dans la prestation de services publics locaux et régionaux, tout en perfectionnant les capacités et les conditions de travail des employés de ce secteur.

Ces deux organisations ont également entrepris un projet commun sur **le dialogue social dans les collectivités locales et régionales des nouveaux pays membres et pays candidats**. Ce projet, soutenu par la Commission, comprenait une enquête fournissant une vue d'ensemble des structures de dialogue social existantes au sein des autorités locales et régionales des 13 pays concernés. Les résultats ont été analysés en octobre lors d'une conférence organisée à Budapest. Plus de 80 personnes ont participé à cet événement.

Concernant la proposition de la Commission sur **l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne**, le CCRE a envoyé un message au Conseil européen de mars dans lequel il se félicite de la décision de recentrer l'objectif de l'agenda de Lisbonne sur l'emploi et la croissance économique, mais que ceci devait se faire en maintenant l'équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale de l'agenda. Le CCRE y déclarait aussi que les autorités locales et régionales doivent être conviées par leurs gouvernements à la conception des Programmes nationaux de réforme de Lisbonne. Le CCRE a étudié les contributions locales et régionales aux Programmes nationaux de réforme à travers l'échange régulier d'informations entre ses groupes ad hoc de travail, ce qui a également servi au Comité des régions pour conduire une enquête sur ce même sujet.

La plate-forme des employeurs du CCRE a adopté une position concernant la **communication de la Commission européenne sur le nouvel agenda social pour 2006-2010** et a apporté son soutien aux mesures annoncées par la Commission pour le renforcement de la dimension sociale de la croissance économique européenne. Le CCRE a invité la Commission à consulter les autorités locales et régionales avant la préparation de nouvelles initiatives concernant les employeurs du secteur public, tels le nouveau cadre du droit communautaire du travail, les nouveaux standards de santé et de sécurité au travail, l'harmonisation des conditions des systèmes d'attribution de revenus minimums, et un nouveau cadre optionnel pour les négociations collectives transnationales.

Le CCRE a mené une campagne de lobbying auprès du Parlement européen concernant le vote sur la proposition de révision de la **directive européenne sur le temps de travail**. Le Parlement européen a voté contre la limite de 72h pour l'accord du repos compensateur, et a appuyé l'extension à 12 mois de référence pour le calcul de la durée maximum de la semaine moyenne de travail, deux amendements que le CCRE avait suggérés. D'autre part, les membres du Parlement européen ont voté en faveur de l'élimination graduelle de la possibilité de contourner la règle sur le maximum de 48h de travail par semaine, et ont également accepter d'inclure, dans la définition du temps de travail, le temps inoccupé du personnel en disponibilité. La Commission européenne a cependant rejeté ce dernier amendement dans la révision de sa proposition de directive sur le temps de travail qu'elle a soumise au Conseil des ministres au mois de juin.

La politique sociale

Le CCRE a réagi au **livre vert de la Commission sur les changements démographiques dans l'UE**. Il a expliqué quel serait l'impact prévisible du vieillissement des populations sur les activités des autorités locales et régionales, et en particulier sur la santé, l'assistance sociale, les transports, l'éducation, le logement et l'aménagement du

territoire. Le CCRE était opposé à de nouvelles mesures au niveau européen et a appelé à une meilleure convergence des politiques de l'UE existantes afin de promouvoir l'emploi et la cohésion économique et sociale. Afin de fournir au niveau européen la base de sa nouvelle contribution à ce débat, le CCRE a commandé une étude d'évaluation de l'impact des changements démographiques sur des municipalités de différentes importances établies dans quatre différents pays (Allemagne, Finlande, Espagne et République Tchèque). Cette étude se centre plus particulièrement sur cinq domaines : les services sociaux, l'aménagement du territoire, la politique de l'emploi/de l'inclusion sociale, les activités des communautés locales et les services de l'administration.

Le CCRE a également participé au **projet "construire pour tous"** dont l'objectif est l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics et des infrastructures aux personnes handicapées, ceci en encourageant l'incorporation de critères d'accessibilité dans les appels d'offres. Les partenaires du projet ont conçu des outils et une série de formations destinés aux fonctionnaires en charge d'organiser les marchés publics, ainsi qu'aux organisations d'usagers et aux parties intéressées professionnelles.

Le CCRE s'est aussi lancé, avec des partenaires, dans le projet **d'intégration des personnes handicapées**. Son objectif est d'intégrer la question de l'invalidité dans les politiques locales et régionales. Dans le cadre de ce projet, des plans de travail ont été développés dans neufs pays sélectionnés avec la participation des représentations d'organisations d'aide aux invalides et des autorités publiques compétentes. Ces plans seront analysés pendant l'année 2006 dans le cadre de séminaires préparés au niveau national, et seront suivis par une conférence européenne qui sera organisée à Bruxelles pour les résultats du projet.

Le CCRE a contribué à l'évaluation et la rationalisation de la **méthode ouverte de coordination dans le domaine de l'inclusion et de la protection sociale**. Dans notre réponse nous avons préconisé le développement d'indicateurs locaux de classification et de plans d'actions pour l'inclusion sociale, afin permettre au niveau national la mise en œuvre de mesures décentralisées. Nous avons également proposé que les Plans d'action nationaux pour l'inclusion et la protection sociale incluent à l'avenir plus d'information sur les moyens financiers attribués au niveau local et régional pour permettre d'atteindre les objectifs communs de l'UE. Le CCRE a également rappelé l'importance de gérer ce processus au niveau européen avec pour objectif en dernier ressort de nourrir les stratégies européennes dans le domaine social grâce aux expériences locales.

Egalité des genres

La conférence finale du projet du CCRE **Une ville européenne pour l'égalité** a eu lieu février à Bruxelles. Plus de 200 personnes de plus de 20 pays différents ont participé à cet événement. La publication du CCRE intitulée 'la ville de l'égalité' est parue peu après la conférence de clôture. Publiée en cinq langues, elle contient une méthodologie pour que les villes puissent mettre en œuvre des politiques pour l'égalité, et des exemples de bonnes pratiques.

Ce projet a été suivi par le lancement d'une autre initiative destinée à la création d'une **charte européenne sur l'égalité homme/femme dans la vie locale**. Le séminaire d'ouverture a eu lieu en juin à Bilbao. Le deuxième a été organisé à Limassol (Chypre) en Novembre. Des participants de toute l'Europe ont analysé le contenu de la future charte. Se basant sur les résultats du projet 'une ville européenne pour l'égalité', l'objectif de la Charte est d'encourager les autorités locales et régionales à s'engager politiquement en faveur de l'égalité.

En février, le CCRE a publié les résultats de son **enquête sur la participation des femmes à la vie politique locale et régionale**. Ceux-ci ont mis en évidence que dans tous les pays européens (dans certains plus que dans d'autres) les femmes sont minoritaires dans les assemblées locales.

6

La société de l'information et l'e-gouvernance

Avec le nouveau lancement de la stratégie de Lisbonne en mars 2005, la création dans les années à venir d'une société de l'information européenne compétitive et intégrative a été confirmée comme une priorité majeure pour l'UE. Pour le CCRE la EISCO (Conférence européenne sur la société de l'information) a été un événement majeur de l'année 2005. Au cours de cette réunion, l'agenda local ¡2010 a été adopté. Ce dernier constitue la base de la future politique du CCRE et de ELANET en matière de société de l'information.

Le CCRE a mené des actions de lobbying auprès des membres du Parlement européen au sujet de la proposition de directive de la Commission sur la **brevetabilité des inventions mises en oeuvre par ordinateur**. Il a exposé les préoccupations de certains de ses membres qui considèrent que cette directive pourrait engendrer des complications légales pour de nombreuses municipalités et régions qui utilisent actuellement des logiciels libres. Le Parlement européen a voté contre ce rapport et a rejeté la position commune du Conseil.

Le CCRE et son réseau ELANET (Réseau Européen des Autorités Locales sur les applications locales de la télématique), en coopération avec la région de Malopolska (Pologne), ont organisé la cinquième **conférence EISCO** en juin 2005. 350 personnes provenant de 23 pays européens se sont rendues à Cracovie pour partager leurs idées et expériences dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Le résultat le plus important a été probablement l'adoption de la déclaration de Cracovie sur l'agenda local ¡2010 et la promotion de la solidarité digitale. Cet agenda constitue un document stratégique. Il établit dix objectifs pour la contribution des autorités locales et régionales à la stratégie de l'UE dans ce secteur.

Le CCRE et ELANET étaient également présents à Bilbao, les 9 et 11 novembre, au sommet des villes et autorités locales sur la société de l'information au cours duquel a été présenté l'agenda local ¡2010.

En octobre 2005, le concours PRELUDE, en collaboration avec ELANET et avec l'appui du CCRE, a organisé une conférence sur **les partenariats public-privé régionaux pour la construction de l'espace européen de la recherche**. Quelque 100 dirigeants locaux et régionaux, décideurs, universitaires et autres intervenants, ont analysé le moyen de renforcer le rôle des régions et municipalités dans le développement de la recherche dans le contexte du 7ème Programme-cadre sur la recherche et le développement technologique.

2005 a aussi vu la préparation du **Plan d'action de l'UE pour l'administration en ligne** pour adoption en 2006. La Commission européenne a réalisé, auprès des parties intéressées, une série de consultations auxquelles le CCRE et ELANET ont été invités à participer.

La **Conférence ministérielle sur l'administration en ligne (e-gouvernance)**, à Manchester du 24 au 25 novembre, a représenté une nouvelle occasion de souligner l'importance de renforcer les mécanismes nécessaires à la prestation de services d'administration en ligne. Kari Nenonen, maire de la ville d'Oulu en Finlande, y a représenté le CCRE à un des ateliers. Il a souligné l'importance du rôle des collectivités locales et régionales pour le développement de l'administration en ligne, puisque une grande partie des services sont prestés au niveau local. M. Nenonen a rappelé qu'un grand nombre d'obstacles empêchent les autorités locales et régionales de jouer un rôle de catalyseur dans la mise en route de la société de l'information. Il a souligné qu'une diffusion des pratiques d'excellences plus proactive et large à toutes les régions et les municipalités était nécessaire.

7

Le CCRE et les affaires mondiales

2005 a été la première année d'activité de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), le CCRE étant la section européenne de cette organisation. Un des thèmes majeurs de cette année a été la mobilisation des collectivités locales en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le premier vice-président du CCRE, Wim Deetman, et le vice-président de la section allemande du CCRE, Wolfgang Schuster, étaient à la tête d'une importante délégation du CCRE à New York, en septembre, pour la **rencontre avec le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan** et le directeur de l'assemblée générale, Jan Eliasson. La réunion avait deux buts : premièrement, expliquer que les collectivités locales du monde soutiennent les OMD, et que sans elles, les objectifs du millénaire ne pourront être atteints. Deuxièmement, chercher une coopération plus étroite entre l'ONU et les collectivités locales. La réaction a été positive, Kofi Annan a confirmé que le rôle des collectivités locales est très important. Cette rencontre a eu lieu quelques jours avant le Sommet mondial sur ce sujet (14-16 septembre). A l'occasion de ce sommet, de nombreuses municipalités européennes ont déployé une bannière sur leur mairie, dans le cadre de la campagne de CGLU, soutenue par le CCRE, de sensibiliser le public et d'appeler à une action internationale.

Avant la rencontre de New York, le Bureau exécutif du CCRE avait approuvé à sa réunion en Juillet, au cours d'une réunion à Stuttgart, la déclaration sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le bureau exécutif du CCRE, réuni en juillet à Stuttgart, a adopté la déclaration de CGLU sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il a également encouragé ses membres à faire de même. Le Comité directeur a fait le suivi de ce travail lors de la réunion de Vienne en décembre. Marina Ponti, de la campagne du millénaire, y a donné davantage d'informations sur ce sujet.

Les membres du CCRE ont participé activement aux réunions de CGLU, y à la réunion de son Conseil mondial, à Beijing. Win Deetman a été élu Président de la commission sur la diplomatie des villes, Alan Lloyd (GB) et Gérard Collomb (France) ont été nommés respectivement à la tête des comités sur la démocratie locale et sur la coopération décentralisée.

Le CCRE a également participé aux efforts de CGLU pour établir un Observatoire Global sur la Démocratie Locale. Il a aussi contribué à l'idée de réaliser tous les trois ans un rapport sur la situation de la démocratie locale dans le monde. Dans le cadre du portail Web global, il fournira l'information issue de ce rapport à tous les sites Internet européens intéressés.

En janvier, le CCRE et plusieurs de ses membres ont participé à Paris à la réunion de CGLU (organisée par le Président de CGLU, Bertrand Delanöe) pour coordonner les activités des pouvoirs locaux en faveur des victimes du Tsunami en Asie.

La politique de voisinage de l'UE

A sa réunion à Lublin (Pologne) en mai, le comité directeur du CCRE a débattu des **nouvelles frontières de l'Union** suite à la dernière adhésion de nouveaux membres. Le comité directeur a conclu unanimement qu'il était primordial pour les gouvernements locaux et régionaux des pays voisins de l'UE comme l'Ukraine, d'engager sans tarder des actions pour la préparation de leur éventuelle future adhésion. La confiance mutuelle et la coopération sont souvent plus aisées à établir au niveau local, a indiqué Michael Häupl, Président du CCRE, tout en rappelant que les pays voisins de l'UE sont encore divisés entre les pays candidats et les autres. Parmi les intervenants figuraient également Jan Olbrycht (membre du Parlement Européen, Pologne), le Président délégué du CCRE, Oldrich Vlasak (également membre du Parlement Européen, République Tchèque), et le maire de Lublin, Andrzej Pruszkowski. Le comité directeur a également décidé d'établir une comissiondu CCRE sur les affaires mondiales, entre autres pour coordonner le travail européen au sein de CGLU.

En octobre, le CCRE a organisé à Vienne sa première réunion des associations de pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe du sud-est. Le chapitre 1 ci-dessus contient plus d'informations sur cette conférence.

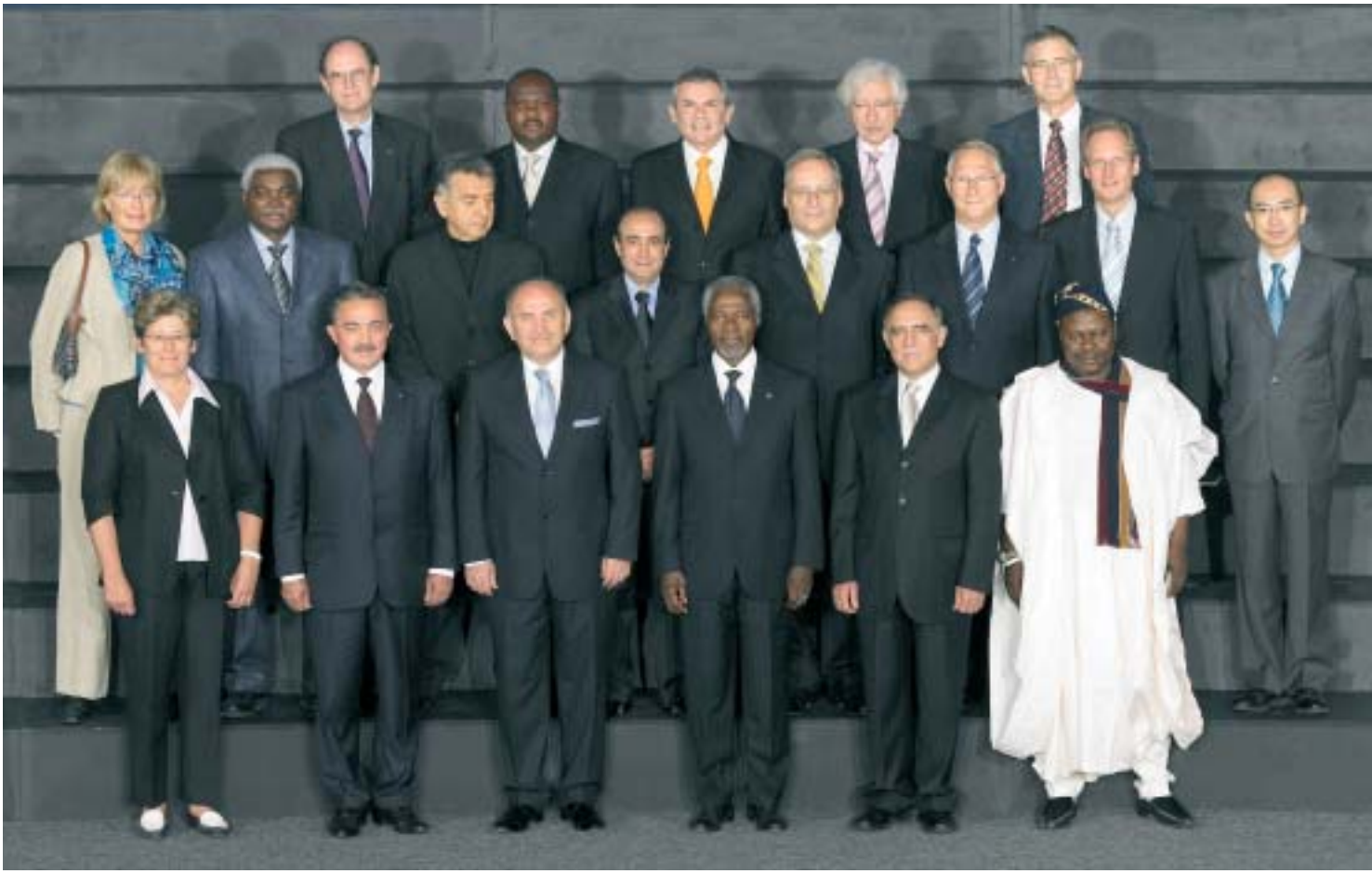

Les représentants de l'organisation mondiale (CGLU) rencontrent Kofi Annan (nations Unies, septembre)

La politique internationale de développement

Le CCRE a répondu en mars à la consultation de la Commission sur **l'avenir de la politique de développement de l'UE**, publiée en janvier. Dans sa réponse, le CCRE a préconisé une participation plus importante des autorités locales dans la politique de développement internationale, ainsi qu'une référence explicite à leur contribution. Il a montré le rôle clé joué par les pouvoirs locaux dans la lutte contre la pauvreté et l'importance de la bonne gouvernance comme moyen de développement. En particulier, le CCRE a souligné qu'il était primordial de faire une référence explicite aux pouvoirs locaux, aux côtés, mais séparément des acteurs non-étatiques.

En Novembre, le CCRE a répondu à la consultation de la DG Développement concernant la proposition de la Commission Européenne pour un **programme thématique pour les acteurs non-étatiques et les autorités locales**. Vu l'importance grandissante des partenariats avec les pouvoirs locaux dans le développement international, cette réponse soutenait fortement l'initiative d'un programme auxquelles prendraient part les collectivités locales.

Le réseau de coopération Nord-sud du CCRE s'est réuni en Avril à Bruxelles. Il a aussi produit une **publication sur les actions des pouvoirs locaux européens dans le cadre de la coopération nord-sud**. Cette publication consiste essentiellement en une étude conduite par le CCRE parmi ses membres (associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux) sur les actions entreprises par les pouvoirs locaux européens dans le domaine des politiques de développement.

Le 12 Septembre 2005 le CCRE a reçu pour la première fois une délégation de l'**Association des maires de Chine** à Bruxelles. Cette délégation était conduite par **Wang Guangtao**, président de cette même Association et Ministre Chinois de la Construction. Le but de cette visite était d'explorer les possibilités de coopération future avec le CCRE, en particulier dans le domaine du développement urbain durable.

Louis Le Pensec, Vice Président du CCRE, a participé le 29 Janvier 2005 à Istanbul à la **conférence turcophone sur les pouvoirs locaux**. L'objectif majeur de son voyage était de renforcer les relations entre le CCRE et les municipalités turques.

Enfin, en mars, Jeremy Smith, secrétaire général du CCRE, a pris la parole au séminaire *Jeunesse contre le racisme, l'anti-sémitisme et la xénophobie*, organisé par l'Union des autorités locales d'Israël, à Eilat.

Le CCRE en bref

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est une association sans but lucratif. C'est la plus grande association d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont les associations nationales de villes et régions d'une trentaine de pays européens.

L'idée fondamentale du CCRE consiste à promouvoir une Europe unie et forte, fondée sur l'autonomie locale et régionale, et la démocratie ; une Europe dans laquelle les décisions sont prises au plus près des citoyens, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les activités du CCRE couvrent un vaste champ d'activités tels les services publics, les transports, la politique régionale, l'environnement, l'égalité des chances... Le CCRE est également présent sur la scène internationale. Il constitue la section européenne de l'organisation mondiale des villes et municipalités, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Les activités du CCRE

Influencer la législation européenne au bénéfice des villes et des régions

La législation européenne, dans les domaines tels l'environnement, les marchés publics, les fonds structurels, les aides d'état et la concurrence, a un impact énorme sur les autorités locales et régionales. Influencer cette législation est donc une priorité du CCRE. En étroite collaboration avec ses membres, le CCRE élabore des réponses aux projets de législation émanant de la Commission européenne, principalement via ses processus de dialogue et de consultation. Ces prises de position permettent aussi d'influencer le Parlement européen et le Conseil des ministres.

Influencer l'avenir de l'Europe

Le CCRE oeuvre pour une Europe qui respecte le principe de subsidiarité, une Europe de l'autonomie locale et régionale, dans laquelle toutes les sphères de gouvernance (locale, régionale, nationale et communautaire) travaillent en partenariat. Le CCRE a fait campagne pour une Constitution européenne reconnaissant l'importance des villes et régions, et a aidé les autorités locales et régionales des pays candidats à se préparer à l'adhésion à l'Union.

Echanges d'informations et d'expériences aux niveaux local et régional

Les collectivités locales et régionales constituent des viviers d'expériences irremplaçables dans leurs différents domaines de compétences : éducation, développement économique, environnement, transports… Le rôle du CCRE est de faciliter l'échange de ces expériences, la diffusion des idées et des bonnes pratiques entre ses membres. Pour ce faire, le CCRE organise des groupes de travail, des séminaires et des conférences permettant à ses membres d'échanger et de formuler leurs points de vue.

Les jumelages des villes

Le CCRE est l'initiateur du concept de jumelage entre villes, partant de l'idée qu'une Europe unie et pacifique doit se construire par la base et donc par ses citoyens. A ce jour, il y a 30.000 jumelages en Europe ; une des priorités du CCRE est de soutenir ce mouvement, notamment en coordonnant le travail des responsables « jumelages ». Le CCRE travaille en étroite coopération avec la DG Education et Culture de la Commission européenne et avec le Parlement pour obtenir le soutien financier et politique nécessaire aux jumelages.

Renforcer les villes et les régions dans le monde

Le CCRE constitue la section européenne de l'organisation mondiale des autorités locales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Via CGLU, le Conseil des Communes et Régions d'Europe promeut la démocratie et l'autonomie locales ainsi que l'échange d'expérience. Il est aussi actif au sein du dialogue Nord-Sud et en matière de renforcement de compétences (capacity building).

Les réunions du CCRE en 2005

JANVIER

12 **Bruxelles**
Groupe de travail « Ressources Humaines » du Comité européen de Dialogue Social Sectoriel pour les collectivités locales et régionales

FEVRIER

5-7 **Bratislava**
groupe de travail LOGON

7-8 **Bruxelles**
Conférence finale du projet CCRE « La ville pour l'égalité »

MARS

1 **Bruxelles**
Plateforme des Employeurs

2 **Bruxelles**
Sous-comité directeur du Comité Européen de Dialogue Social Sectoriel pour les collectivités locales et régionales

3-4 **Innsbruck**
Réunion des Secrétaires généraux et des Directeurs

11 **Hanovre**
Groupe sur la société de l'information et l'administration en ligne

AVRIL

6 **Bruxelles**
Séminaire CCRE-CEEP sur l'avenir des services publics en Europe

7 **Bruxelles**
Groupe de travail sur les services et les marchés publics

11 **Bruxelles**
Réunion du groupe de travail Jumelages avec la Commission européenne

11 **Bruxelles**
Groupe de travail sur la stratégie thématique sur l'environnement urbain

12 **Bruxelles**
Groupe de travail Environnement

13 **Bruxelles**
Réseau sur les questions énergétiques

15 **Paris**
Groupe de travail sur la charte européenne pour l'égalité homme/femme dans la vie locale

21 **Bruxelles**
Réseau Coopération Nord/Sud

25-26 **Varsovie**
groupe de travail LOGON

MAI

8-9 **Lublin**
Comité directeur

18 **Bruxelles**
Plateforme des Employeurs

19 **Bruxelles**
Groupe de travail Emploi du Comité de Dialogue Social Sectoriel pour les collectivités locales et régionales

19 **Bruxelles**
Atelier sur les politiques de l'emploi de l'UE (avec FSESP)

20 **Bruxelles**
Groupe de travail Emploi et Politiques sociales

23-24 **Karlstad**
Groupe de travail Jumelages

31 **Strasbourg**
Groupe de travail sur l'Europe du Sud-Est

JUIN

2-5 **Krakow**
Conférence sur la société de l'Information (EISCO) avec ELANET

10-11 **Bilbao**
Projet du CCRE sur la charte européenne pour l'égalité homme/femme dans la vie locale

JUILLET

4 **Stuttgart**
Conférence sur les finances locales et régionales

4 **Stuttgart**
Bureau Exécutif

5 **Bruxelles**
Groupe de travail ad hoc sur les déchets

SEPTEMBRE

20 **Bruxelles**
Plateforme des Employeurs

20 **Bruxelles**
Sous-comité directeur du Comité Européen de Dialogue Sectoriel

21-22 **Londres**
Coordinateurs des jumelages

22-23 **Londres**
Secrétaires généraux et Directeurs

28 **Bruxelles**
Groupe de travail Services publics et marchés publics

29 **Bruxelles**
Séminaire du CCRE sur la coopération intercommunale

OCTOBRE

11 **Bruxelles**
Groupe de travail Politique de cohésion

14 **Bruxelles**
Conférence sur le dialogue social dans les collectivités territoriales dans les nouveaux pays membres et candidats, avec FSESP

14-15 **Vienne**
Séminaire du CCRE sur la démocratie locale en Europe du Sud-Est

NOVEMBRE

4-5 **Limassol**
Projet du CCRE pour la charte européenne sur le rôle des femmes dans la vie locale

15 **Bruxelles**
Réunion plénière du comité de dialogue sectoriel

15 **Bruxelles**
Atelier sur la gestion des ressources humaines stratégiques par les autorités locales et régionales (avec FSESP)

16 **Bruxelles**
Groupe de travail Transports

17 **Bruxelles**
Séminaire sur les transports publics locaux

21-22 **Vienne**
Groupe de travail Environnement

DECEMBRE

12 **Vienne**
Comité directeur

15 **Bruxelles**
Réseau sur les questions énergétiques

19 **Paris**
Groupe de travail Jumelages

Vos contacts au CCRE

Secrétaire Général

Jeremy Smith
Mail : myriam.lambert@ccre-cemr.org *((assistante du Secrétaire Général)*
Phone : + 32 2 500 05 32

Directrice de l'Administration et des Finances

Dominique Arrestat
Mail : dominique.arrestat@ccre.org
Phone : + 33 1 44 50 59 59

Directeur de Cabinet du Secrétaire Général

Christophe Chaillou
Mail : christophe.chaillou@ccre.org
Phone : + 33 1 44 50 59 59

Directrice politique

Angelika Poth-Mögele
Mail : angelika.poth-moegele@ccre-cemr.org
Tél : + 32 2 500 05 40

Responsable Presse et Communication

Patrizio Fiorilli
Mail : patrizio.fiorilli@ccre-cemr.org
Tél : + 32 2 500 05 34

Chargée de mission (Emploi et Affaires sociales, Plateforme des employeurs)

Asli Ozceri
Mail : asli.ozceri@ccre-cemr.org
Tél : + 32 2 500 05 36

Chargée de mission (Jumelages, Elues locales, Coopération décentralisée)

Sandra Ceciarini
Mail : sandra.ceciarini@ccre.org
Tél : + 33 1 44 50 59 59

Chargée de mission (Environnement, Transports, Energie)

Sylvain Chevassus
Mail : sylvain.chevassus@ccre-cemr.org
Tél : + 32 2 500 05 35

Chargée de mission (Politique de cohésion, Fonds structurels, Société de l'information, Gouvernance)

Birgit Hardt
Mail: birgit.hardt@ccre-cemr.org
Tél : + 32 2 500 05 39

Chargée de projets

Pirita Lindholm
Mail : pirita.lindholm@ccre-cemr.org
Tél : + 32 2 500 05 38

design: www.morris-chapman.com

> CCRE Paris
15 Rue de Richelieu
F - 75 001 Paris
Tél. : + 33 1 44 50 59 59 Fax : + 33 1 44 50 59 60
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org

> CCRE Bruxelles
Rue d'Arlon, 22
B - 1050 Bruxelles
Tél. : + 32 2 511 74 77 Fax : + 32 2 511 09 49
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org

Le CCRE remercie la Commission européenne pour son soutien financier

La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui sont contenues dans cette publication.

Partenaire du CCRE www.euractiv.com

Printed using an environmentally friendly process on EMAS certified and ISO 14001 approved paper.